

**Procès-Verbal du Conseil d'installation du Syndicat
Intercommunal de la Région d'Arleux
du 20 avril 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt avril à dix-huit heures trente minutes, suite à la convocation du dix avril, sous la Présidence de Monsieur Thierry LEDENT, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de MARCQ-EN-OSTREVENT.

ETAIENT PRÉSENTS :

| | | |
|--------------------|------------------------|--------------------|
| AUBIGNY | Marie-Pierre. BATAILLE | Delphine ROQUET |
| BRUNÉMONT | Patrice KEDZIORA | Clément LOCQUET |
| BUGNICOURT | Magalie PHILIPPE | Tatiana MASCAUX |
| CANTIN | Laurent DERENSY | Clara VERITE BIGOT |
| ERCHIN | / | / |
| ESTREES | Lionel BLASSEL | Isabelle TRIQUET |
| FÉCHAIN | Sylvain CHARLET | Mariannick JASPART |
| FÉRIN | Rémi BOLDO | Magali RENARD |
| FRESSAIN | Delphine BIGET | Sandrine CUVILLIEZ |
| GOEULZIN | Marion CAILLEUX | Xavier POUILLE |
| HAMEL | Xavier HALLÉ | Marie FORMENTEL |
| LÉCLUSE | Rudy DILLIES | Nicolas STIEVET |
| MARCQ-en-OSTREVENT | Jean-Marc RENARD | Frédéric ROTOLO |
| ROUCOURT | Maxime LENFANT | Marie-Paule JONVAL |
| VILLERS-au-TERTRE | DUARTE-GUERRA Sylvie | / |

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphanie ROBERT, Sébastien DELBART, Frédéric MARCQ, Frédéric ROBILLARD, Caroline PLATEL.

Maires du SIRA présents : Joseph ANSART, Lucie VAILLANT, Lionel BLASSEL, Sylvain CHARLET, Eric SILVAIN, Jean-Luc HALLÉ, Rudy DILLIES, Thierry PREIN, Philippe ROSZYK.

Techniciens SIRA : Christelle BOULET, Valérie MONSERGENT

Contexte : En raison du renouvellement général des Conseils Municipaux et conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Locales, les Conseils Municipaux des Communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux ont élu chacune 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui sont appelés à former le Comité Syndical.

Faisant suite à la convocation en date du 10 avril 2026, pour l'installation du Comité Syndical, Monsieur LEDENT Thierry, Président, a procédé à l'appel des délégués. Constatant que le quorum était atteint (27/30), M. LEDENT Thierry a déclaré présents et installés dans leurs fonctions les délégués présents et absents.

N° 2026-01 : Centre socioculturel intercommunal - Election du Président, des Vice-Présidents, du secrétaire et des 10 membres du Bureau Syndical du SIRA

En application des articles L.5211-7, L5211-8, L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni ce lundi 20 avril 2026 à 18h30 en la salle des fêtes de Marcq-en-Ostrevent, le Comité du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux. L'objet de la séance étant l'élection du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire du Bureau Syndical et des 10 membres du Bureau Syndical.

M. Sacha SIEJEK, doyen de l'assemblée a déclaré les membres du Comité Syndical installés dans leurs fonctions. Mme Clara VERITE BIGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs, il s'agit de Mme COYAUX Evelyne et M Roszyk Philippe.

ELECTION DU PRESIDENT

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

RENARD Jean-Marc

27

Monsieur RENARD Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Président et immédiatement installé.

Le président, Monsieur RENARD Jean-Marc, rappelle que les statuts du Comité Syndical fixent à 3 le nombre des Vice-Présidents et propose de voter pour :

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

DILLIES Rudy

27

Monsieur **DILLIES Rudy** ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

| <u>Nom et prénom des candidats</u> | <u>Nombre de suffrages obtenus</u> |
|------------------------------------|------------------------------------|
| BIGET Delphine | 27 |

Madame BIGET Delphine ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 2ème Vice-Présidente et immédiatement installée.

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

| <u>Nom et prénom des candidats</u> | <u>Nombre de suffrages obtenus</u> |
|------------------------------------|------------------------------------|
| LENFANT Maxime | 27 |

Monsieur LENFANT Maxime ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 3ème Vice-Président et immédiatement installée.

ELECTION DU SECRETAIRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

| <u>Nom et prénom des candidats</u> | <u>Nombre de suffrages obtenus</u> |
|------------------------------------|------------------------------------|
| VERITE BIGOT Clara | 27 |

Madame VERITE BIGOT Clara ayant obtenu la majorité absolue est déclarée Secrétaire du Bureau Syndical et immédiatement installée.

ELECTION DU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

BATAILLE Marie-Pierre

27

Madame BATAILLE Marie-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 1^{er} membre du bureau et immédiatement installée.

ELECTION DU 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

LOCQUET Clément

27

Monsieur LOCQUET Clément ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 2^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

PHILIPPE Magalie

27

Madame **PHILIPPE Magalie** ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 3ème membre du bureau et immédiatement installée.

ELECTION DU 4ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

La commune d'Erchin n'étant pas représentée, aucun des délégués n'a pu être élu membre du bureau

ELECTION DU 5ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

MARCQ Frédéric

27

Monsieur **MARCQ Frédéric** ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 5ème membre du bureau et immédiatement installé

ELECTION DU 6ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

JASPART Mariannick

27

Madame **JASPART Mariannick** ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 6ème membre du bureau et immédiatement installée.

ELECTION DU 7ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Monsieur **BOLDO Rémi** ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 7ème membre du bureau et immédiatement installé

ELECTION DU 8ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICALRésultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus**POUILLE Xavier**

27

Monsieur **POUILLE Xavier** ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 8ème membre du bureau et immédiatement installé.

ELECTION DU 9ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICALRésultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| * Majorité absolue | 14 |

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus**FORMENTEL Marie**

27

Madame **FORMENTEL Marie** ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 9ème membre du bureau et immédiatement installée.

ELECTION DU 10ème MEMBRE DU BUREAU SYNDICALRésultat du premier tour de scrutin :

| | |
|---|----|
| * Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| * Nombre de votants (enveloppes déposées) | 27 |
| * Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 27 |

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

PLATEL Caroline

27

Madame **PLATEL Caroline** ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 10ème membre du bureau et immédiatement installée.

N° 2026-02 : Centre socioculturel intercommunal - Fixation des indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-12, R5212-1 et R5711-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Président et aux Vice-Présidents;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice terminal en vigueur (soit l'indice 1027), conformément au barème fixé par les articles L 5211-12, R5212-1 et R5711-1 du code général des collectivités territoriales :

- Président : 21,66 %.

- 1^{er}, 2^e et 3^{ème} Vice-Présidents : 8,66 %.

Article 2 : Le Président stipule que le montant des indemnités de fonction subira au cours du mandat les mêmes évolutions que les traitements de la fonction publique territoriale.

Article 3 : Indique que les indemnités des membres de l'ancien comité syndical seront payées jusqu'au 20 avril 2026 ; en ce qui concerne les membres du comité syndical (Président et vice-présidents) installés à cette même date débiteront à compter du 21 avril 2026.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Comité Syndical en date du 8 juillet 2020.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2026 et suivants.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Comité syndical est annexé à la présente délibération.



ELECTIONS DU 20 AVRIL 2026

INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

| FONCTION | % INDICE BRUT MAXIMAL | MONTANT MENSUEL BRUT EN EUROS selon la valeur de l'indice 1027 en vigueur au 01/01/2026 |
|-----------------------|------------------------------|--|
| PRESIDENT | 21.66 % | 890.34 |
| VICE-PRESIDENT | 8.66 % | 355.97 |
| VICE-PRESIDENT | 8.66 % | 355.97 |
| VICE-PRESIDENT | 8.66 % | 355.97 |

Enveloppe globale : 1 958.25 €